



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 17-7

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 11 décembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-7 : Règlement modifiant le règlement numéro 17-2 et ses amendements, créant les commissions permanentes du conseil, afin de fusionner la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines.

QUE l'objet du règlement numéro 17-7 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 17-7 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 17-7 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait ce 20^e jour du mois de décembre 2017.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
